

Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
**SEANCE DU MARDI 12 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 décembre, à 17 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants**

AUBRY Gwénaëlle (suppléante); BEGUIN Jean-Claude; BERNARD Joseph; BILLAUX Béatrice; BOUCHER Gaëlle; BURLOT Gilbert; CADUDAL Véronique; CALLONNEC Claude; CARADEC-BOCHER Stéphanie; CHEVALIER Hervé; CLEC'H Vincent; CONNAN Guy; CONNAN Josette; DOYEN Virginie; DUMAIL Michel; DUPONT Frédéric; ECHEVEST Yannick; GAREL Pierre-Marie; GAUTIER Guy; GIUNTINI Jean-Pierre; GOUAULT Jacky; GOUDALLIER Benoît; GUILLOU Claudine; GUILLOU Rémy; HERVE Gildas; INDERBITZIN Laure-Line; JOBIC Cyril; KERHERVE Guy; LE BARS Yannick; LE BIANIC Yvon; LE COTTON Anne; LE CREFF Jacques; LE FLOC'H Patrick; LE FOLL Marie-Françoise; LE GAOUYAT Samuel; LE GOFF Philippe; LE JANNE Claudie; LE LAY Alexandra; LE MARREC François; LE MEAUX Vincent; LE MEUR Daniel (suppléant); LE MEUR Frédéric; LE MOIGNE Yvon; LE SAOUT Aurélie; LE VAILLANT Gilbert; LEYOUR Pascal; LINTANF Joseph; LOZAC'H Claude; MOURET Patricia; PAGNY Gilles; PARISCOAT Dominique; PIRIOU Claude; PONTIS Florence; PRIGENT Christian; PRIGENT Marie-Yannick; PUILLANDRE Elisabeth; RAFFIN Karine (suppléante); RANNOU Hervé; ROLLAND Paul; SALLIOU Pierre; SALOMON Claude; SCOLAN Marie-Thérèse; TALOC Bruno; THOMAS David (suppléant); VIBERT Richard.

**Conseillers d'agglomération - pouvoirs**

BOETE Cécile à CLEC'H Vincent; BOULANGER Servane à DUMAIL Michel; CHAPPE Fanny à GOUAULT Jacky; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick; LE GOFF Yannick à MOURET Patricia; LE HOUEROU Annie à LE MEAUX Vincent; MOZER Florence à ROLLAND Paul; NAUDIN Christian à PUILLANDRE Elisabeth; PRIGENT Jean-Yvon à LE COTTON Anne; RASLE-ROCHE Morgan à BOUCHER Gaëlle; RIOU Philippe à CADUDAL Véronique; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

**Conseillers d'agglomération absents et excusés**

BOUILLENNEC Rachel; BREZELLEC Marcel; CHARLES Olivier; LARVOR Yannick; LE BLEVENNEC Gilbert; LE FLOC'H Éric; LE LAY Tugdual; QUENET Michel; VAROQUIER Lydie.

<b><u>Nombre de conseillers en exercice :</u></b>	<b>88 Titulaires - 43 suppléants</b>
Présents	65
Procurations	14
<b>Votants</b>	<b>79</b>
Absents	09

**DEL2023-12-253      MOTION : POUR REUSSIR LA PRESERVATION DU FONCIER AVEC LES ELUS LOCAUX**

*Texte émanant de la Conférence des Maires de Guingamp-Paimpol Agglomération*

La loi du 22 août 2021 dite « Climat et Résilience » a fixé un objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN) à l'échelle nationale. Elle fixe l'obligation pour les territoires de réduire de moitié le rythme de consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers d'ici à 2031 ; l'enjeu étant, d'ici 2050, d'arriver à une absence d'artificialisation nette.

Nos communes sont engagées, au quotidien, dans la préservation du foncier agricole et naturel. Ce foncier est indissociable de nos communes, de nos activités économiques locales, de nos paysages et de notre identité. Nous sommes donc, élus locaux - parfois également agriculteurs - très sensibles à l'objectif de préserver le foncier sur nos communes rurales, pour servir l'enjeu de l'autosuffisance alimentaire.

Mais notre responsabilité est aussi d'aménager nos communes. Les enjeux sont en effet importants :

- D'abord, proposer simplement à nos habitants de se loger, ici ; c'est tout le sens de notre Plan Local de l'Habitat ;
- Ensuite, accueillir de nouveaux habitants, en particulier par la création de nouveaux logements et la lutte contre la vacance ;
- Assurer un développement économique et touristique local, respectueux des Hommes et de la nature ;
- Préserver les espaces agricoles et naturels, qui font l'identité de nos territoires ;
- Enfin, permettre la revitalisation de nos centres-villes et de nos centres-bourgs et proposer des services publics de proximité.

Nous sommes donc volontaires, et nous agissons au quotidien.

Hélas, nous nous questionnons encore sur les possibilités qui nous sont données par la Loi, pour réussir l'aménagement de notre territoire. L'objectif initial de préservation du foncier que nous partageons se traduit, très concrètement, par des contraintes de plus en plus fortes sur nos projets... et donc sur la vitalité de nos territoires et de nos communes.

Dès lors, comment agir et ne pas simplement subir ? Quels moyens nous sont donnés concrètement pour réussir notre développement dans un tel cadre contraint ? Quels outils sont mis en place, au-delà de contraintes urbanistiques, normatives, financières, de plus en plus fortes ?

Nous, élu.e.s, ne nous engageons pas au service de nos communes et des habitants, pour simplement appliquer des normes, des objectifs, une arithmétique que nous ne pouvons expliquer à nos administrés. Nous, élu.e.s, nous nous engageons pour améliorer la vie et le quotidien de nos habitants. Pour porter, simplement, un projet politique à hauteur d'hommes et de femmes.

Faut-il encore rappeler le rôle majeur des communes dans l'aménagement du territoire et la cohésion sociale ? Nous défendons donc le maintien de notre capacité à agir et non pas à subir, pour continuer à donner un horizon et des projets à nos territoires ruraux.

Le nouveau PLUI va être soumis, ce soir, au vote des élu.e.s de Guingamp-Paimpol agglomération. Après des mois et des années de travail, nous devrions être satisfaits. Ce vote devrait être fait avec enthousiasme, car le document fixe un cap et une stratégie forte pour les années à venir. Les élu.e.s auraient aussi pu se féliciter d'un document qui est parmi les premiers de France à satisfaire aux exigences de la Loi Climat et Résilience. Pourtant, ce vote conserve un goût amer : c'est presque contraint, et surtout très interrogatifs sur l'avenir, que les élu.es vont voter.

Dès lors, ce vote doit être considéré par les services de l'Etat, par les Parlementaires, par le Gouvernement, comme un acte d'engagement de notre territoire ; nous prenons notre responsabilité. Mais ce vote est aussi un cri d'alarme. Nous demandons, en effet, que soient mieux pris en compte à l'avenir la spécificité de nos territoires et que soient mieux pris en compte les territoires ruraux, qui font l'autonomie alimentaire, énergétique, et des ressources en eau. Enfin, nous demandons que soit mis un terme à l'absurdité des normes qui se contredisent et des règles uniformes sur tout le territoire national.

Par ce vote, nous demandons aux services de l'Etat de nous aider à assurer l'aménagement et le développement de nos territoires. Par ce vote, nous demandons un droit à la différenciation, à la différence. Par ce vote, nous demandons à ce que l'Etat et ses services mettent en place des outils d'accompagnement adaptés à nos territoires, non pour les uniformiser, mais bien au contraire, pour réussir dans la diversité, les transitions nécessaires, ici, en Bretagne Nord.

Nous, élus locaux, conscients des enjeux pour nos territoires, demandons que l'Etat assure pleinement l'accompagnement de nos communes et de notre intercommunalité notamment sur le financement des projets comme sur l'accompagnement en ingénierie, pour penser autrement nos aménagements, les habitats, pour renaturer, pour lutter contre les friches...

Surtout, nous attendons l'expression d'une réelle confiance, en acte, envers les élus locaux qui vivent au quotidien la nécessité de préserver le foncier agricole et naturel comme la nécessité de donner des perspectives de « jours heureux » à nos campagnes. Nous demandons l'expression d'une réelle confiance, en acte, par une plus grande simplification des normes et obligations qui s'amoncellent chaque jour sur nos bureaux.

Ce vote, cette motion, est une façon de prendre date : nous, élu.es de Guingamp-Paimpol Agglomération, nous engageons et prenons nos responsabilités. Nous attendons de l'Etat qu'il en fasse de même, pour être à nos côtés, ici et maintenant.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,  
Hervé RANNOU

